



CAPL n° 2 du 18 juin 2008

Appels de notation des contrôleurs.

Compte-rendu

Au total, pour notre Direction, 17 appels de note ont été déposés en 2008 : 2 en A, 11 en B et 4 en C.

Les 11 demandes d'appel de notation des B se répartissent comme suit :

- ✓ 5 appels de la note chiffrée seule ;
- ✓ 5 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale ;
- ✓ 1 appel concernant la note chiffrée, l'appréciation générale et le compte-rendu de l'entretien d'évaluation.

En préalable, le président nous a fourni les éléments suivants :

- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 en échelon variable et d'une majoration 0,02 en échelon terminal.
- ✓ 4 baisses de note dans le département en 2008 (uniquement 4 notes d'alerte de - 0,01).
- ✓ Les 11 appels 2008 concernant uniquement des agents en échelon variable, la majoration de 0,02 en échelon terminal mise en réserve ne pourra pas être attribuée et sera rendue à la DG.

Nous avons en charge plus particulièrement le dossier d'un adhérent, mais comme à l'accoutumée, nous sommes intervenus sur l'ensemble des dossiers.

Pour la plupart d'entre-eux, le DSF a reconnu la valeur des agents et le bien-fondé de l'appel, mais n'a pu accéder à la totalité des demandes faute d'une réserve suffisante. Il reconnaît que le contingentement pose problème, et que dans notre département, plus de 50 % des agents sont méritants.

Tout au long de la CAPL, nous avons dénoncé la pratique de l'administration locale qui consiste à attribuer systématiquement la note pivot aux agents qui arrivent dans un service. Sur ce point, l'administration considère que les efforts d'adaptation et l'investissement supplémentaire mis en œuvre par les « nouveaux » sont on ne peut plus normaux. Cela ne mérite pas l'attribution d'une majoration. La note pivot est donc tout à fait logique compte tenu d'une efficacité inférieure à celle des collègues plus expérimentés (sacro-saint principe des mérites comparés des agents servi à toutes les sauces !).

Nous avons également dénoncé le retrait subi par les appréciations générales d'une année sur l'autre lorsque la majoration diminue (la plupart du temps dans le cadre de la rotation). L'administration s'est contentée de répondre qu'il s'agissait d'une consigne de la Centrale et qu'elle était là pour appliquer les ordres, sans se soucier nullement de la double peine ainsi infligée à l'agent.

Au final, le Président a accordé les deux 0,02 mis en réserve sans que la logique de son choix ne nous apparaisse clairement.

Une majoration de 0,01 (attention appelée à titre d'encouragement sous réserve de la manière de servir) a de plus été attribuée sans demande particulière ni de l'agent, ni des organisations syndicales.

Quatre agents ont obtenu la révision de leurs appréciations générales (3 partiellement et 1 en totalité).

La révision d'un compte-rendu de l'entretien d'évaluation a été satisfaite en totalité.

En conclusion, l'amélioration constatée l'année dernière sur le déroulement des débats en CAPL d'appel de notes a fait long feu. Cette année, langue de bois et mauvaise foi caractérisées étaient de retour pour la majorité des dossiers.

SOISSONS, le 19 juin 2008.
Les élus SNADGI-CGT de la CAPL n°2